

HURIGNY

Octobre 2020 • Edition Spéciale

infos

➔ N°100



Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION



DATES À RETENIR

■ OCTOBRE

- 07 Assemblée générale du Tennis Club au tennis club
- 08 Assemblée générale du Restaurant Scolaire au restaurant scolaire
- 09 Assemblée générale de Allez on joue à la sellerie
- 09 Soirée Jeux de Allez on joue à la sellerie
- 17 Spectacle d'impro des A.HUR.I au tinailler
- 24 Vente de courges par le Football Club, place des commerces
- 31 Animation Halloween de Rencontres et Loisirs au tinailler

■ NOVEMBRE

- 08 Vente de bréchets de poulet par la Boule Lyonnaise, place des commerces
- 11 Cérémonie au monument aux morts
- 11 Open de Mòlky de Rencontres et Loisirs à l'espace multisports
- 21 Spectacle d'impro des A.HUR.I au tinailler
- 28 Conférence sur les maladies coronariennes organisée par la Commission municipale "affaires sociales" et par la Sauvegarde du Patrimoine, au château

■ DÉCEMBRE

- 11 Soirée jeux de Allez on joue à la sellerie
- 19 Vente de saumon par le Football Club, place des commerces

LE MOT DU MAIRE

En ce début de mandature, la commission municipale chargée en particulier de la communication, animée par Françoise MAILLET, vous propose un bulletin d'informations dont la présentation est quelque peu modifiée. L'ensemble des élus espère que les publications diffusées trimestriellement répondent à l'attente des lecteurs qui s'intéressent à la vie de notre commune. Pour cette édition spéciale, premier numéro de la nouvelle mouture, la couleur rose s'est naturellement imposée en soutien à Octobre Rose, aux côtés des collectivités et des partenaires pour la lutte contre le cancer du sein et la promotion du depistage.organisé.

Au printemps dernier, nous avons dû faire face à une situation de crise sanitaire sans précédent, qui a considérablement bouleversé le quotidien de chacun mais aussi le fonctionnement des différentes structures communales.

En cette rentrée, le virus circule toujours. Compte tenu de l'évolution de l'épidémie et des directives gouvernementales qui nous sont imposées, de nombreuses dispositions ont été prises afin d'assurer le fonctionnement des instances communales et de permettre à chacun de retrouver un mode de vie le plus proche de la normalité.

Pour la rentrée scolaire 2020-2021, les autorités sanitaires ont assoupli les règles relatives à la distanciation physique et à la limitation du brassage des groupes. En collaboration avec les équipes éducatives, tout a été mis en œuvre pour permettre d'accueillir dans le plus grand respect des gestes barrières les 162 enfants qui fréquentent les écoles maternelle et élémentaire. L'heure de la rentrée a également sonné pour la garderie périscolaire, le restaurant scolaire et les activités du temps après l'école.

Vous trouverez dans le présent bulletin un article détaillant les modalités de fonctionnement des structures scolaires et périscolaires. Les conditions d'accueil pourraient bien évidemment évoluer si la situation sanitaire exigeait des mesures plus strictes.

Le confinement avait contraint les associations communales à cesser les activités hebdomadaires et à annuler les nombreuses manifestations programmées avant l'été.

La mise au point de protocoles adéquats par les différentes fédérations sportives permet aux associations de prendre un nouveau départ. Je remercie sincèrement les bénévoles qui se sont investis afin que les adhérents pratiquent leurs loisirs dans les meilleures conditions possibles.

Hélas, des dispositions du protocole rendent difficiles l'organisation de certaines manifestations. Ainsi, Rencontres et Loisirs a renoncé à l'organisation de sa traditionnelle randonnée d'automne. La Virade de l'espoir a également été annulée. C'est à regret que j'annonce que la Commune ne s'engagera pas aux côtés de l'AFM Téléthon le 5 décembre prochain.

Néanmoins, je me réjouis de la diversité des activités hebdomadaires proposées et du programme des manifestations établi par les associations communales.

Le virus est dangereux pour nous et nos proches. Il est impératif de rester vigilant face à l'épidémie de la Covid-19 et de respecter collectivement les gestes barrières. C'est de l'engagement de chacun d'entre nous que dépend la santé de tous, mais également la possibilité de reprendre le cours normal de nos vies.

Dominique DEYNOUX.

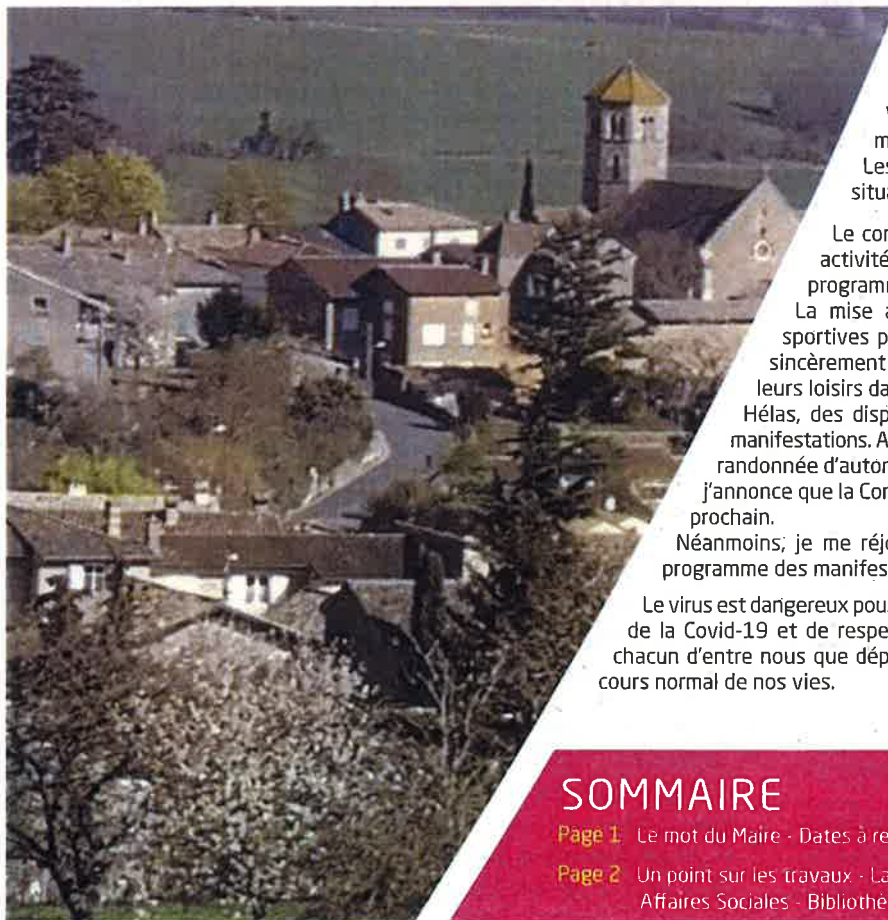
SOMMAIRE

Page 1 Le mot du Maire - Dates à retenir - Sommaire

Page 2 Un point sur les travaux - La petite note verte
Affaires Sociales - Bibliothèque Municipale

Page 3 Les activités associatives - Comité de
fleurissement - Du côté des écoles

Page 4 Comptes rendus du Conseil Municipal



UN POINT SUR LES TRAVAUX

Au cours des dernières semaines, des travaux ont été réalisés :

- la restructuration du parking des écoles,
- l'élargissement d'une partie de la rue de Franclieu,
- la rénovation du guide axe sur la portion de la RD82 en agglomération,
- la réfection des courts de tennis.

D'autres travaux vont avoir lieu au cours des prochaines semaines :

- la reprise des enrobés route de la Grisière,
- la réfection de la façade de l'église,
- l'isolation des logements communaux situés route de Mâcon.

LA PETITE NOTE VERTE

ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

La mairie va déposer une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène de sécheresse/réhydratation des sols de l'été 2020.

Les administrés ayant constaté sur leur habitation des dégâts en lien avec ce phénomène doivent faire parvenir au secrétariat de mairie un courrier décrivant les dégâts subis accompagné de quelques photos.

Les dossiers doivent être adressés avant le 1er décembre 2020 à la mairie uniquement en format papier. Les déclarations par mail ne seront pas acceptées.

Vous pouvez d'ores et déjà faire une déclaration auprès de votre compagnie d'assurance.

AFFAIRES SOCIALES

MASQUES

Quelques masques fabriqués bénévolement par des couturières de la commune sont encore disponibles. Contact si besoin : Françoise MAILLET au 06.50.83.60.24



LE CCAS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, la composition du conseil d'administration du CCAS, présidé par le maire, a été modifiée.

Il est constitué paritairement :

- d'élus locaux désignés par le conseil municipal (Nathalie CAYRIER-LANDRÉ, Maud DEKYNDT, Françoise MAILLET et Nathalie ROZIER),
- de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale nommées par le maire (Joseph BERNARDET, Josette LANIER, Bernadette MOREAU et Christine USINABIA).

VIRADE DE L'ESPOIR



Considérant la crise sanitaire, la commune d'HURIGNY n'a pas participé à l'organisation des virades de l'espoir, dimanche 27 septembre 2020.

Des dons pourront encore être faits sur :

https://mondefi.vaincrelamuco.org/projects/virade-hurigny?fbclid=IwAR2919Kt2rk4NCQq4XRtCVJA7_hle-wwkTI_LBDfjkmzoH7_ApRbzy5vIMo

AFFAIRES SOCIALES

OCTOBRE ROSE

Un mois de manifestations
en Mâconnais Sud Bourgogne
EN FAVEUR DU DÉPISTAGE
DU CANCER DU SEIN



Programme complet sur maconnais-sud-bourgogne.fr



Conférence – Débat

« Protégez votre cœur »

Samedi 28 novembre 2020

17 h 00

Le Château - Hurigny

Entrée gratuite

Masque obligatoire – Gestes barrières respectés

Dr Patrice BERT MARCAZ
Cardiologue au Centre Hospitalier de Mâcon

Dr Christian MARTIN
Médecin de sport

* Les maladies coronariennes en général et l'infarctus du myocarde en particulier chez la femme.

* L'alimentation et les conseils nutritionnels ainsi que les activités sportives préventives.

* Démonstration de l'utilisation d'un défibrillateur



Organisation :
Commission Affaires Sociales Mairie d'Hurigny et Association pour la Sauvegarde du Patrimoine



TÉLÉTHON

Compte tenu du contexte sanitaire, l'édition 2020 du téléthon n'aura pas lieu à HURIGNY.



Vous pouvez tout de même apporter votre contribution en faisant un don sur <https://don.telethon.fr/>

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Responsable depuis 2010 de la bibliothèque municipale, dont il est l'un des fondateurs, Rémi BASTIEN a souhaité cesser ses fonctions. Au nom de toute l'équipe des bénévoles, qui en assure le fonctionnement avec efficacité, et du Conseil Municipal, nous lui rendons hommage pour son dévouement. Christiane VALLET a accepté de lui succéder. Nous lui transmettons nos encouragements.

Compte tenu de l'évolution du protocole sanitaire, la bibliothèque municipale a rouvert ses portes au public aux heures habituelles. Afin de respecter les gestes barrières et la distanciation physique, pour la sécurité de l'équipe de la bibliothèque et des lecteurs, seuls les adultes sont admis à entrer. Le port du masque est obligatoire pour tous. Seulement trois visiteurs sont admis à l'intérieur, uniquement pour le retour et l'emprunt de livres. Avant d'être remis en circulation, les livres sont écartés du prêt durant trois jours. La lecture sur place et la consultation d'internet sont impossibles.

Les enfants ne sont pas admis. Les animations et les visites des scolaires sont suspendues. Néanmoins, afin d'encourager la lecture chez les plus jeunes et de maintenir le lien, quelques bénévoles de la bibliothèque rendent visite aux élèves en classe et Florence PERROT, agent communal, prépare des caisses de livres pour chaque classe. Ce dispositif perdurera jusqu'aux vacances de la Toussaint. Nous espérons qu'un allègement du protocole permettra très vite d'accueillir de nouveau les enfants.

LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Toutes les associations communales ont préparé leur rentrée afin que leurs adhérents puissent reprendre leurs activités.

Comme suite aux consignes sanitaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19, les activités physiques et sportives doivent se dérouler dans le respect des règles établies par la fédération française de chaque sport.

Dorénavant, il convient d'appliquer les mêmes règles dans les établissements sportifs couverts ou en plein air, à savoir :

- les activités physiques et sportives se déroulent dans des conditions de nature à permettre le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas ;
- le port du masque est obligatoire, sauf si la pratique de l'activité le rend impossible ;
- du gel hydroalcoolique est à disposition des adhérents pour le lavage des mains ;
- l'association désinfecte avant et après chaque utilisation le matériel mis à disposition des adhérents.

Rencontres et Loisirs a fait sa rentrée le 7 septembre.

Le programme des activités est disponible sur :

www.rencontres-et-loisirs-hurigny.fr

Jusqu'à nouvel ordre, Seniors évasion suspend les rendez-vous hebdomadaires du jeudi après-midi au foyer situé 259 de la rue du Bourg. Il en va de même pour les rencontres des joueurs de tarot les vendredis après-midi.

Seules les activités qui peuvent être organisées en respectant les gestes barrières et la distanciation physique ont repris. Ainsi, depuis le 21 septembre, Mira Vernay anime les cours d'anglais les lundis et mardis matin. L'objectif est de se remémorer ou d'acquérir les bases de la langue pour pouvoir se débrouiller et se faire comprendre, notamment à l'étranger au cours de voyages. Il s'agit principalement d'un anglais parlé et simple.

L'art floral, animé par Marie-Noëlle Dalsace, titulaire du Diplôme d'Animation Florale Artistique, a lieu un lundi après-midi par mois. Quant aux marcheurs, Bernard Guilloux les accompagne sur les chemins de randonnée pour des parcours de 6 à 7 kilomètres.

L'association pour la Sauvegarde du Patrimoine a repris ses activités avec de nouveaux projets de mise en valeur de l'architecture communale. La restauration de la halte de Chazoux est presque achevée. Une réflexion est engagée pour la rénovation du puits des Miolands. Elle développe également sa communication en étant très active sur son site web :

<https://association-pour-la-sauvegarde-du-patrimoine-d-hurigny.fr/>

sur son compte Facebook :

<https://www.facebook.com/sauvegardedupatrimoinehurigny/>

et sur wikipays.

COMITÉ DE FLEURISSEMENT

Traditionnellement, l'embellissement de la Commune est géré par les bénévoles du Comité de Fleurissement et les employés communaux.

Cette année, en pleine pandémie du coronavirus, les plantations ont été réalisées début mai par les seuls employés municipaux, qui ont également assurés durant l'été le nettoyage et le désherbage des massifs ainsi que l'arrosage.

Si la possibilité d'organiser la fête des lumières est encore incertaine compte tenu du contexte sanitaire, chacun pourra admirer les décors de Noël qui seront installés dans les différents quartiers début décembre.



DU CÔTÉ DES ÉCOLES

Pour la rentrée scolaire 2020-2021, eu égard à la situation épidémique actuelle, les autorités sanitaires ont assoupli les règles relatives à la distanciation physique et à la limitation du brassage des groupes.

Toutefois, afin de garantir la santé des élèves et des personnels, le respect des règles sanitaires essentielles doit être assuré : gestes barrières, hygiène des mains, port du masque pour les adultes, nettoyage et aération des locaux.

Par conséquent, considérant l'évolution du protocole sanitaire, la rentrée scolaire a eu lieu mardi 1er septembre 2020 avec un retour à la normale et la mise en œuvre de tous les services périscolaires.

* A l'école maternelle : 54 élèves sont répartis en 2 classes

- 15 élèves de petite section et 13 élèves de moyenne section avec Aurélie JAYET-LAVIOLETTE aidée par Martine MARTINOT.

- 9 élèves de petite section et 17 élèves de grande section avec Sylvie BAUMANN aidée par Isabelle DEGLETAGNE.

* A l'école primaire : 108 élèves sont répartis en 5 classes

- 20 élèves de CP avec Michèle DREVET,

- 4 élèves de CP et 18 élèves de CE1 avec David DUQUENNOY (directeur) et Auberi BARBIER,

- 25 élèves de CE2 avec Virginie HENNEBAUT,

- 21 élèves de CM1-CM2 avec Martine MOULHI,

- 20 élèves de CM1-CM2 avec Guillaume VALENTEIN.

La garderie périscolaire (accueil payant) a rouvert ses portes et fonctionne :

• le matin, de 7 h 30 à 8 h 20 (les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis),

• le soir, de 16 h 30 à 18 h 30 (les lundis, mardis et jeudis) et de 15 h 30 à 18 h 30 (les vendredis),

• le mercredi midi, de 11 h 30 à 12 h 30.

Afin d'éviter tous risques éventuels de contamination, chaque fois que la météo le permet, l'accueil a lieu en plein air. Lorsque l'accueil a lieu en intérieur, afin d'éviter les brassages, les activités sont organisées par petits groupes.

Le Restaurant Scolaire a été opérationnel dès le jour de la rentrée. Les enfants sont pris en charge de 11 h 45 à 14 h 25 les lundis, mardis et jeudis et de 11 h 45 à 13 h 45 les vendredis. Le restaurant scolaire ne fonctionne pas les mercredis.

Deux services sont organisés. Compte tenu du protocole sanitaire et afin de limiter les brassages, les tables sont suffisamment espacées et les enfants d'une même classe sont installés à la même table.

Concernant les activités périscolaires (gratuites et facultatives), organisées en partenariat avec le SIGALE, cinq intervenants rejoignent les trois agents municipaux pour proposer huit ateliers différents.

Bien sûr, l'implication des parents est nécessaire pour protéger leur enfant, les autres élèves, l'équipe enseignante et l'ensemble du personnel au sein de l'école. Il leur appartient d'expliquer à leur enfant l'importance de respecter les gestes barrières et de surveiller l'apparition d'éventuels symptômes, en particulier la fièvre, avant qu'il ne parte à l'école.

Depuis le 21 septembre, la Saône-et-Loire est classée parmi les zones de circulation active du virus (zone rouge). Le Préfet de Saône-et-Loire a rendu obligatoire le port du masque aux personnes de 11 ans et plus dans un rayon de 50 mètres autour des écoles. Par conséquent, les parents doivent obligatoirement porter un masque aux abords des écoles, de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire lorsqu'ils accompagnent leur enfant ou viennent le chercher.

Cette mesure est en vigueur jusqu'au 31 octobre 2020, date à laquelle un nouvel examen sera fait au regard de l'évolution de l'épidémie.

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, un plan de continuité pédagogique sera mis en place pour assurer l'enseignement à distance en cas de fermeture partielle ou totale de l'école.



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2020

Comptes administratifs et comptes de gestion 2019 :

Dominique DEYNOUX, Maire, donne lecture des comptes administratifs 2019 :

Assainissement :

Section d'investissement : 149 053.51 € de dépenses
443 243.06 € de recettes
Section d'exploitation : 47 016.31 € de dépenses
99 972.46 € de recettes

Commune :

Section d'investissement : 505 103.12 € de dépenses
467 838.54 € de recettes
Section de fonctionnement : 1 275 748.93 € de dépenses
1 681 478.55 € de recettes

Pour le vote, le maire se retire et laisse Philippe VALLET, 1^{er} adjoint, diriger la séance. Considérant que le Maire, Ordonnateur de la Commune, a normalement administré, au cours de l'exercice 2019, les finances de ces deux budgets, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen. Le Conseil Municipal constate également la parfaite concordance des comptes administratifs avec les comptes de gestion présentés par le Receveur Municipal qui sont approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats 2019 :

Le Conseil Municipal statue sur les résultats de l'exercice 2019. Considérant le transfert, à compter du 1^{er} janvier 2020, de la compétence assainissement à Mâconnais Beaujolais Agglomération et la dissolution du budget assainissement, l'excédent d'exploitation, 52 956,15 €, et l'excédent d'investissement, 294 189,55 €, sont intégralement reportés à la section de fonctionnement (compte 002) et à la section d'investissement (compte 001) du budget général 2020. L'excédent de fonctionnement du budget général, 405 729,62 €, est intégralement reporté à la section d'investissement (compte 1068) du budget 2020.

Taux d'imposition 2019 :

Conformément à la proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes communales qui restent fixés à :
- taxe d'habitation : 11.05 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 18.98 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.35 %

Budget 2020 :

Dominique DEYNOUX présente le budget 2020, qui s'équilibre à 879 102 € pour la section d'Investissement et à 1 340 524 € pour la section de fonctionnement. Les principaux efforts de dépenses portent sur :
- la réfection de la façade de l'église,
- a réparation des courts de tennis,- les travaux de mise aux normes suite à l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics - l'aménagement du parking des écoles,
- des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale dans différents quartiers,
- l'achat de matériels pour les écoles,
- l'acquisition de matériels divers pour les services techniques.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget.

Renouvellement de la Commission communale des impôts directs :

Le conseil municipal dresse une liste de propositions afin que l'Administrateur général des Finances Publiques procède à la nomination des membres de la Commission communale des impôts directs.

Tarifs des locations des salles communales pour l'année 2021 :

Compte tenu du contexte économique consécutif à la crise sanitaire liée au Coronavirus -Covid 19, les tarifs des locations de salles communales en vigueur pour l'année 2020 sont maintenus pour l'année 2021.

Tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2020-2021 :

Les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2020-2021 restent maintenus à :
- 1.32 € pour la garderie du matin, de 7 h 30 à 8 h 20,
- 1.32 € pour la garderie du mercredi, de 11 h 30 à 12 h 30,
- 1.32 € pour la garderie du vendredi soir, de 15 h 30 à 16 h 30.
- 2.64 € pour la garderie des lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 18 h,

Une majoration de 50% en cas de fréquentation occasionnelle sera appliquée. Toute présence entre 18 heures et 18 h 30 sera facturée 0.68 € par enfant.

Tarifs de l'aide aux devoirs pour l'année scolaire 2020-2021 :

Les tarifs de l'aide aux devoirs pour l'année scolaire 2020-2021 restent maintenus à 3.96 € l'heure de présence.

Tarifs 2021 des droits de place :

Les tarifs des droits de place pour l'année 2021 restent maintenus à :
- 82 € en cas d'installation exceptionnelle pour une journée maximum,
- 100 € par semestre pour un stationnement hebdomadaire,
- 150 € par semestre pour deux stationnements hebdomadaires.

Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de ORANGE :

Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication au titre de l'année 2020.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Elections sénatoriales 2020 - élection des délégués des conseils municipaux :

Les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 27 septembre 2020 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements de la série n°2 figurant au tableau n°5 annexé au code électoral ainsi qu'en Polynésie française, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et dans les îles Wallis et Futuna.

En application du Décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le conseil municipal a désigné ses délégués et suppléants.

Ont été élus délégués titulaires : DEYNOUX Dominique, MAILLET Françoise, VALLET Philippe, RAMBAUD Géraldine, MARINELLO Serge,
Ont été élus délégués suppléants : BAUDET Sandra, COILLARD Daniel, DEKYNDT Maud.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 septembre 2020

Constitution du jury d'assises 2021 :

Le tirage au sort effectué en séance a désigné : Mme Catherine BISCH, M. Philippe CHABIN, M. Sébastien DE MOURA, M. Jean-Luc DUCHEMIN, Mme Aurélie RATIVET, Mme Nathalie ROZIER. Un courrier explicatif sera adressé à ces personnes.

Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de Mâconnais Beaujolais Agglomération :

Le Conseil communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération a institué la commission locale d'évaluation des charges transférées qui a pour mission d'évaluer les transferts de charges lors de tout transfert de compétences et de charges entre la MBA et ses communes membres.

Chaque commune membre devant procéder à la désignation de ses délégués, M. Dominique DEYNOUX et Françoise MAILLET sont désignés délégués de la Commune d'HURIGNY.

Proposition de membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Mâconnais Beaujolais Agglomération :

Le Code général des impôts prévoit que dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique est instituée une commission intercommunale des impôts directs (CIID) composée du président, 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. La CIID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale.

Le Conseil Municipal propose à MBA que M. Dominique DEYNOUX soit nommé commissaire titulaire.

Délégation accordée au maire par le Conseil Municipal :

Afin de faciliter la gestion des affaires courantes, une délégation est accordée au maire par le conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Rapport de conformité des bornes et prises incendie :

Le compte rendu de visite effectué par SUEZ pour la maintenance des 56 bornes et prises d'incendie situées dans la commune est présenté en séance.